

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 3 décembre 2012

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G. MASSY J., MARTIN P., BRAUD D., RONDIER D., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., GUYONNET Y., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., AUBERGER M., PHILIPPON A., PIVARD E., AUGIAT J.C., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : LEROUX F., DUBREUIL A., COLIN T., DUBREUIL J.C.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Intervention de Monsieur le Sous Préfet sur les Contrats Avenir
- ✓ Intervention du Groupement d'Employeurs GE2A
- ✓ Expiration des contrats de travail de Madame A. MONTAGNE, Madame S. COTINEAU et Monsieur J.F. TABOULOT
- ✓ Recrutement d'une personne en Contrat Avenir
- ✓ Travaux de la Commission Signalétique
- ✓ Point sur les travaux de l'hôtel d'entreprises
- ✓ Point sur les travaux de la Commission Agricole
- ✓ Clôture du Budget Annexe Atelier du Luthier
- ✓ Questions diverses

Présentation des Contrats Avenir par Monsieur le Sous Préfet accompagné des services de la DIRECCTE, de Pôle Emploi et de la Mission Locale

Monsieur le Sous Préfet rappelle en préambule les chiffres du chômage :

- 9,7 % au niveau national
- 10,4 % dans l'Allier
- 11,6 % dans le bassin d'emploi

Il précise que la population la plus touchée est celle des jeunes de moins de 25 ans. C'est à leur attention que la loi du 26 octobre 2012 a créé les Contrats Avenir qui devraient permettre aux jeunes de disposer d'une première expérience professionnelle. Pour l'Auvergne, l'objectif est la signature de 2 017 contrats.

- ✓ Les conditions d'âge :

De 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes handicapées). Les contrats s'adressent essentiellement aux jeunes sans diplôme ou de niveau CAP/BEP mais peut concerner le premier cycle d'enseignement supérieur sous des conditions dérogatoires et uniquement dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

- ✓ Le coût :

Pour une rémunération mensuelle de 1 425 € sur un temps plein, la collectivité aurait à sa charge 550 €.

L'employeur devra déterminer le contenu et le positionnement du poste et choisir un tuteur.

La collectivité qui veut recruter peut le faire connaître auprès des services de Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi.

(pour toutes les précisions powerpoint joint)

Intervention de GE2A, groupement d'employeurs sur l'étude qui va être menée sur le territoire pour la mutualisation des emplois

Les responsables présentent le projet de diagnostic territorial qui aura lieu sur les Communautés de Communes du Val de Cher et d'Huriel. Il s'agira d'établir un état des lieux de l'emploi, des compétences et des besoins de formation, d'approfondir la connaissance du tissu associatif local et du maillage territorial. L'objectif sera de voir si des mutualisations d'emplois s'avèrent possibles. (voir powerpoint joint)

Le Conseil Communautaire désigne Madame M.P. MERVAUX et Monsieur E. PIVARD pour le suivi de cette opération

Personnel : contrats de travail arrivant à expiration

- Madame A. MONTAGNE, chargée de l'accueil et de l'entretien des chalets de Treignat
Le Conseil Communautaire décide de reconduire son contrat pour une année

- Madame S. COTINEAU :
L'intéressée avait un Contrat Aidé de 6 mois qui s'achève le 31 décembre 2012. Elle travaillait en soutien pour le Point Info Tourisme. Le Conseil Communautaire décide de ne pas renouveler ce contrat car la personne, malgré ses qualités en matière d'accueil, ne correspond pas en terme de connaissances et d'expérience au besoin du service.

- Monsieur J.F. TABOULOT :
L'intéressé avait également un Contrat Aidé effectué au Service Environnement qui se termine le 8 janvier 2013. Le Conseil Communautaire décide de le reconduire.

- Madame L. AUXIETRE :
Elle était également en contrat aidé. Compte tenu de ses qualités professionnelles, le Conseil Communautaire aurait souhaité pouvoir prolonger son contrat ou la recruter avec un Contrat Avenir. Cela ne serait possible qu'avec des dérogations. Une demande dans ce sens sera faite.

Recrutement d'une personne en Contrat Avenir

Le Conseil Communautaire décide de recruter une personne en Contrat Avenir pour une mission d'appui touristique.

Travaux de la commission signalétique

La commission a évoqué plusieurs points :

- ✓ La remise à jour des cartes :

Certains délégués souhaitent y voir apparaître les artisans, commerçants et hébergements touristiques. Pour les autres, il faut simplement mettre le patrimoine culturel et touristique pérenne sinon la carte ne sera jamais à jour.

Le Conseil Communautaire décide de ne faire figurer sur la carte que les sites et le patrimoine attachés au territoire. Il sera cependant demandé à la société qui aura le marché de prévoir un système de nomenclature pour permettre aux communes qui le souhaitent d'ajouter en superposition leurs artisans.

✓ Le fléchage :

Le Conseil Communautaire décide de proposer un fléchage des ateliers des artisans ainsi que des hébergements touristiques à hauteur de 2 flèches par propriétaire au départ du bourg. Les communes devront faire le recensement et décideront à leur niveau de ce qui sera effectivement fléché. Elles garderont par ailleurs à leur charge la signalétique des mairies, salles polyvalentes, bâtiments communaux.

Pour les églises et monuments remarquables, des petits lutrins seront réalisés avec un texte explicatif.

Point sur les travaux de l'Hôtel d'Entreprises

Les fondations ont été coulées et les travaux suivent le planning prévu. Les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 10 H 30. Il est demandé à la commune de la Chapelaude de désigner un représentant pour y participer.

Point sur les travaux de la commission agricole

Monsieur D. BRAUD fait part de l'avancement des travaux de la commission agricole et du partenariat engagé avec le directeur des magasins Leclerc à Montluçon. Une association est en cours de constitution pour formaliser le groupe qui a participé à la démarche et qui vendra ses produits dans les supermarchés Leclerc.

Un débat s'est ensuite engagé concernant la réalisation du logo « producteurs du pays d'Huriel » qui sera apposé sur les produits de tous les membres de l'Association. Le directeur du supermarché Leclerc souhaite que ce logo soit exclusif pour les produits écoulés sous son enseigne. Des délégués déplorent que ce logo, financé par la Communauté de Communes, ne puisse être utilisé par les autres producteurs locaux non adhérents à l'association.

Pour finaliser la question, un groupe de travail est constitué. Y participeront :

- Didier BRAUD
- Michel TABUTIN
- Eric PIVARD
- Pierre MARTIN
- Bertrand DUMONTET.

Clôture du Budget Annexe Atelier du luthier

Le Conseil Communautaire valide la clôture de ce budget en raison de la vente des locaux au jeune couple de luthiers en début d'année 2012.

Questions diverses

✓ Caution pour le ménage dans l'écogîte :

Le Conseil Communautaire décide de mettre en place une caution de 50 € pour le ménage pour la location d'une chambre et 200 € pour la location de l'ensemble du gîte.

✓ Spectacle la Grande Tortue :

Le Conseil Communautaire valide la participation financière de la Communauté de Communes pour l'accueil d'un spectacle pour enfants (ensemble de percussions de Montréal) le samedi 15 décembre 2012 à Archignat à hauteur de 50 % des frais engagés en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 7 janvier à 17 H 30 à Viplaix